REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

DE DAKAR

OFFICE DU BACCALAUREAT

UN PEUPLE · UN BUT · UNE FOI ATTESTATION PROVISOIRE

41039

N° 0064381

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat soussigné, certifie que:

Monsieur Amadou BA

Né le 04 Février 1997 à KEUR MARY (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE S2, SCIENCES EXPERIMENTALES

SESSION NORMALE - 2018

Le 23 Juillet 2018

Centre de KOUTAL

Jury Nº 821

avec la mention PASSABLE



Fait à DAKAR, le 03 Août 2018

Sossé NDIAYE

TRES IMPORTANT : La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'établissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement paiement des frais d'envoi. En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'autrestation id du diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conformes à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



BAA-149961 - 099966 - 396161 - 561121 CLE: 3969111/39691